



## Ordre du jour :

- 1. 1er bilan de la CURPP
- 2. Point sur l'application de la loi Egalité et Citoyenneté (LEC) dans le Gard : échanges/retours avec les bailleurs sociaux, documents mis à disposition du public dans les CMS
- 3. Présentation du FSL Global/accord préalable
- 4. Présentation de l'appel à projets « 10 000 logements HLM accompagnés »
- 5. Présentation de la nouvelle fiche-action n°10 : « l'accompagnement des ménages »





L'appel à projets « 10 000 logements HLM accompagnés » lancé par l'Etat et l'USH a pour objectif de favoriser l'accès et le maintien dans le logement de ménages cumulant des difficultés économiques et sociales.

Les bailleurs sociaux candidats doivent proposer des réponses innovantes permettant d'insérer durablement ces ménages.

Les projets devront comporter :

- un logement accessible économiquement,
- un accompagnement social adapté,
- une gestion locative renforcée.





## 2 modalités de financement des projets:

### **FNAVDL:**

- · Max 1 an
- Limite 50% des dépenses subventionnables
- Enveloppe globale max :
  1 million d'€

## OU

## FSI:

#### Volet « innovation »:

- Max 3 ans
- Limite 50% des dépenses subventionnables
- Max 200 000€ par projet

#### Volet « modernisation »:

- Max 3 ans
- Limite 40% des dépenses subventionnables
- Max 200 000€ par projet



## Les dépenses subventionnables sont :

- Les dépenses d'accompagnement social dont diagnostic, accompagnement vers et dans le logement (AVDL)
- Les dépenses de gestion locative adaptée
- Les missions d'animation / de coordination liées au projet
- Les dépenses d'ingénierie / de prestations intellectuelles / d'évaluation liées au projet
- Les formations des collaborateurs de l'organisme ou inter-acteurs nécessaires à la mise en œuvre des projets



# Les dossiers de candidature doivent être adressés avant le 5 octobre 2018 inclus par voie électronique

La DREAL est disponible pour tout appui nécessaire dans le montage du projet.

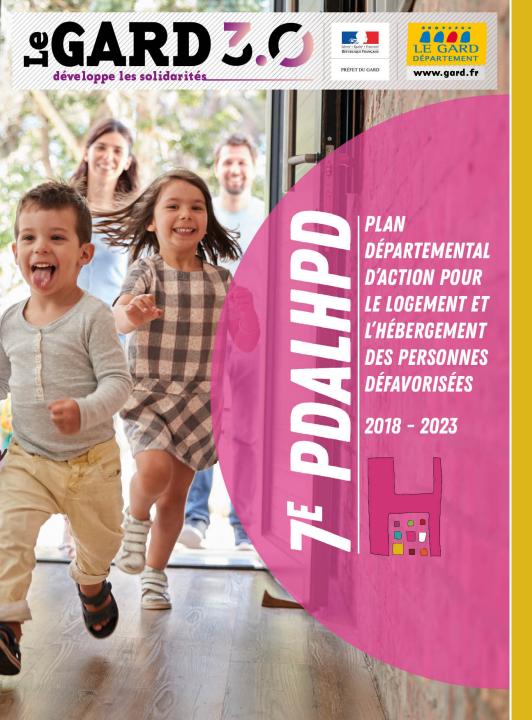


## Quelques projets lauréats du précédent appel d'offres (2014)

- Gironde Habitat / Emmaüs : des logements « passerelles » pour sortir les familles de l'urgence de logement : hébergement temporaire de familles sans domicile pour favoriser rapidement leur sortie vers le logement social de droit commun
- Partenord Habitat : une politique active de prévention des expulsions à l'accueil des sortants de prison : accès au logement des sortants de prison ; maintien dans le logement (problématiques multiples)
- La Nantaise d'Habitations : un accompagnement collectif individualisé pour remobiliser les locataires en difficulté : locataires en situation d'impayés locatifs ; accompagnement social individuel et collectif
- Paris Habitat / Ayyem Zamen : développer un éventail de réponses à la problématique du logement des vieux immigrés : logements pérennes en colocation pour migrants âgés mal-logés
- Toit et Joie / Aurore : aller au devant des locataires présentant des troubles de santé mentale : équipe mobile intervenant auprès de locataires souffrant de troubles de santé mentale



## 7<sup>ème</sup> PDALHPD



## Annexe 3

Documents annexés au PDALHPD (décret n° 2017-1565 du 14 novembre 2017)

- Offre existante relevant du secteur de l'accueil, de l'hébergement et de l'accompagnement vers l'insertion et le logement
- Schéma de répartition des dispositifs d'accueil et d'hébergement des demandeurs d'asile
- Présentation de l'offre d'habitat adapté aux gens du voyage
- Offre Globale de services d'accompagnement vers et dans le logement et de diagnostics socialis.